
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

11/0003

AMBASSADE DU SENEGAL
EN AFRIQUE DU SUD

ANALYSE : Décision portant création et indication des adresses précises des bureaux de vote dans la juridiction de l'Ambassade du Sénégal en Afrique du Sud, pour l'élection présidentielle du 24 février 2019

L'AMBASSADEUR DU SENEGAL EN AFRIQUE DU SUD,

Vu la Constitution ;
Vu le code électoral ;
Vu le décret n°2014-871 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
Vu le décret n°2016-1923 portant nomination de Madame Safiatou NDIAYE en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal en Afrique du Sud ;
Vu le décret n°2018-253 du 22 janvier 2018 portant fixation de la date de l'élection Présidentielle ;
Vu le décret n°2018-1957 du 07 novembre 2018 portant convocation du corps électoral pour l'élection présidentielle du 24 février 2019 ;
Vu l'arrêté n°1228 du 23 janvier 2019 portant publication de la carte électorale en vue de l'élection présidentielle du 24 février 2019,

DECIDE :

Article Premier : il est créé onze (11) bureaux de vote dans la juridiction de l'Ambassade du Sénégal en Afrique du Sud en vue de l'élection présidentielle du 24 février 2019 ainsi qu'il suit :

- Pretoria : 1 bureau de vote ;
- Johannesburg : 3 bureaux de vote ;
- Cape Town : 1 bureau de vote ;
- Durban : 1 bureau de vote ;
- Port Elisabeth : 1 bureau de vote ;
- Maputo : 1 bureau de vote ;
- Nampula : 1 bureau de vote ;
- Beira : 1 bureau de vote ;
- Pemba : 1 bureau de vote.

Article 2 : les adresses précises des bureaux de vote sont les suivantes :

- Pretoria: Senegal embassy (783, justice Mohamed street, Bailey's Mukeleneuck);
- Johannesburg: hotfland Park, corner 4th street and 5th avenue, bezuidenhout valley
- Cape Town: Al shaded imam abduh haroon, N°98 coronation road corner, patton road maitland
- Durban : 40, Commercial road 3 floor, Commercial city durban 4000
- Port Elisabeth : 215, Govan mbeki Avenue, oppsite city trésor port
- Maputo : appartement 7, 2^{eme} étage, porte 188, avenue 24 julho ;
- Nampula : siège des sénégalais, RUA stlm n°127
- Pemba : siège des sénégalais, Avenue eduards Mondlane.
- Beira : siège des sénégalais, quartier pioneiro.

Article 3 : La présente décision, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Pretoria, le 24 janvier 2019



Safiatou NDIAYE

Ampliations :

- MAESE
- DECENA
- Plénipotentiaire
- Tous membres bureaux de vote
- Archives